



Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Exercice 2022

Ce document concerne Nagico Assurances, succursale française de Nagico Insurance Company Limited, filiale du Groupe Nagico, installée à Saint-Martin partie française.

Table des matières

Synthèse	5
1. Activité et résultats	7
1.1 Informations générales.....	7
1.1.1 Nom et Forme juridique de l'entreprise	7
1.1.2 Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle.....	7
1.1.3 Nom et coordonnées de l'auditeur externe	7
1.1.4 Description des détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise.....	7
1.1.5 Présentation de la position de l'entité dans le groupe	7
1.1.6 Présentation des lignes d'activité et ses zones géographiques	8
1.1.7 Description des faits marquants en 2020	9
1.2 Résultats de souscription d'assurance ou de réassurance.....	9
1.2.1 Informations sur les revenus et dépenses de souscription	9
1.2.2 Informations sur les résultats de souscription par ligne d'activité.....	10
1.3 Résultats d'investissement d'assurance ou de réassurance	11
1.3.1 Informations sur les revenus et dépenses d'investissements	11
1.3.2 Profits et pertes comptabilisés en fonds propres.....	11
1.3.3 Titrisation	11
1.4 Résultats des autres activités	11
1.5 Autres informations.....	11
2. Information sur le système de gouvernance	11
2.1 Informations générales sur le système de gouvernance	12
2.2 Structures de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise	14
2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	15
2.4 Informations sur le système de gestion des risques	16
2.5 Evaluations internes des risques et de la solvabilité.....	16
2.6 Système de contrôle interne	18
2.6.1 Procédures clés du contrôle interne	18
2.6.2 Fonction d'audit interne	18
2.6.3 Fonction actuarielle	19
2.6.4 Sous-traitance.....	20
2.6.6 Autres informations	20

3 Profil de risque	21
3.1 Profil de risque par catégories de risques	21
3.1.1 Risque de souscription non-vie.....	21
3.1.4 Dépendance	22
3.2. Risque de marché	23
3.2.1 Expositions.....	23
3.2.2 Concentration.....	23
3.2.3 Techniques d'atténuation du risque	24
3.2.4 Sensibilité	24
3.2.5 Dépendance	24
3.3 Risque de contrepartie	24
3.3.1 Expositions	24
3.3.2 Techniques d'atténuation du risque	25
3.3.3 Prêts	25
3.4 Risque de liquidité	25
3.5 Risque opérationnel	26
3.5.1 Expositions	26
3.5.2 Techniques d'atténuation du risque :	26
3.6 Autres risques importants	26
3.7 Autres informations.....	26
4 Valorisation à des fins de solvabilité	27
4.1 Actifs	27
4.1.1 Valorisation des actifs	27
Placements immobiliers	27
4.1.2 Différence de méthodes de valorisation des actifs	27
Placements immobiliers.....	27
Placements mobiliers.....	27
4.1.3 Autres actifs.....	27
4.2.2 Best Estimate des PPNA	29
4.2.3 Marge de risque	30
4.2 Valorisation des autres passifs	30
4.3.1 Valeur des autres passifs.....	30
4.3.2 Différence de méthodes de valorisation des autres passifs.....	30

4.3.3 Méthode de valorisation alternatives.....	30
5. Gestion du capital	31
5.1 Fonds propres	31
5.1.1 Structure des fonds propres	31
5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	31
5.2.1 Modèle de calcul de solvabilité.....	31
5.2.2 Résultat détaillé du SCR 2020	32
5.2.3 Personnalisation de paramètres	32
5.2.4 Autres informations.	32
5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul de solvabilité requis.....	32
5.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	33
5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	33
5.6 Autres informations.....	33
Annexes- Détail des tableaux et graphiques	34
Annexe 1 – Liste des Tableaux.....	34
Annexe 2 – Liste des Graphiques.....	34

Synthèse

L'article 51 de la directive Solvabilité 2 2009/138/CE impose aux entreprises d'assurance de produire un rapport destiné au public et communiqué à l'autorité de contrôle.

L'article 290 du règlement (UE) n° 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 prévoit que ce rapport, appelé rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), suit le plan défini à l'annexe XX de ce règlement.

Le présent rapport concerne Nagico Assurances, la branche française de Nagico Insurance Company Limited, filiale du groupe Nagico, située dans la partie française de Saint-Martin.

Le Groupe Nagico présente un volume total de primes émises **de 200 millions €** pour l'exercice 2022, en hausse **de 4,4%** par rapport à l'exercice 2021.

La branche française opère dans les zones géographiques listées ci-dessous, avec un volume de primes émises de **29.7 M€ en 2022**, ce qui représente un développement **de 8%** corrigé des écritures exceptionnelles de 2021.

Zones géographiques : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Saint-Martin (partie française), Saint-Barthélemy et France métropolitaine.

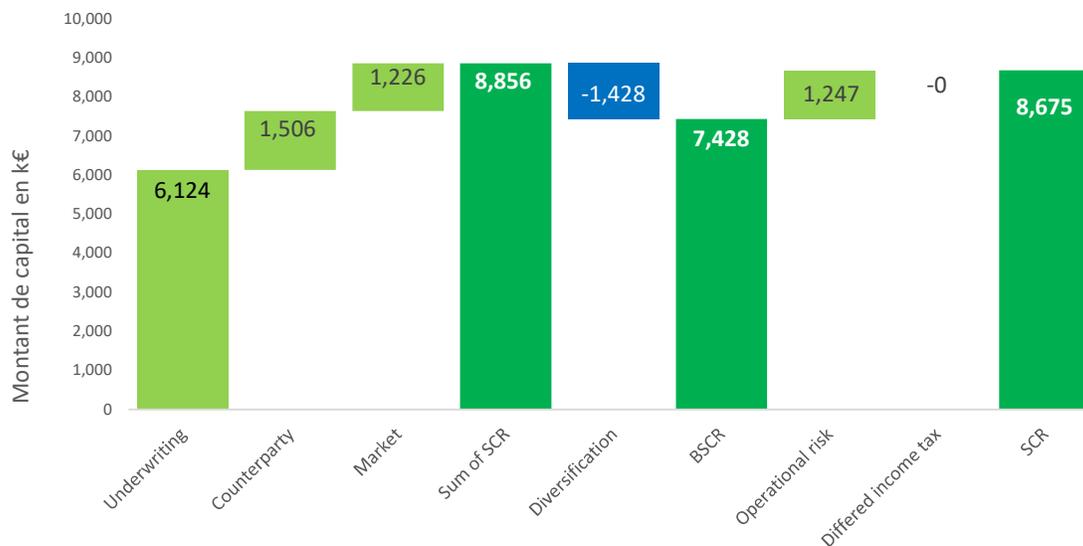
Les secteurs d'activité dans lesquels Nagico Assurances opère sont les suivants

- Automobile
- Dommages aux biens
- Responsabilité civile générale
- Assurance maritime

Dans le cadre de l'application de la directive Solvabilité 2, la branche est tenue de calculer un SCR (Capital de Solvabilité Requis), en fonction des différents risques auxquels la branche est exposée, et de comparer cet élément avec ses fonds propres (également retraités selon certaines orientations de la directive).

Le capital de solvabilité requis de Nagico Assurances au 31/12/2022 s'élève à 8 674 k€ (8 885 k€ à fin 2021), ce qui conduit à un ratio de solvabilité de 117,4%.

La répartition du SCR 2022 entre les modules de risque est présentée dans le graphique ci-dessous.



Graphique 1 : Décomposition du **SCR global** au 31/12/2022

Les fonds propres de la succursale au format Solvabilité 2 s'élèvent 10 180 k€ au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, les fonds propres doivent également être comparés au MCR (Minimal Capital Requirement). Compte-tenu des lignes de métier sur lesquelles la succursale exerce et du MCR combiné calculé (3 282 k€), le MCR au 31/12/2022 correspond à l'AMCR, soit 4 000 k€.

Les ratios de couverture du MCR et du SCR de la succursale sont présentés ci-dessous :

Ratio de couverture du MCR et du SCR	
MCR	254,5%
SCR	117,4%

Tableau 1 : Ratios de couverture du MCR et du SCR au 31/12/2022

1. Activité et résultats

1.1 Informations générales

1.1.1 Nom et Forme juridique de l'entreprise

Ce document concerne Nagico Assurances, succursale française de Nagico Insurance Company Limited, du Groupe Nagico, installée à Saint-Martin partie française.

1.1.2 Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle

L'organe de supervision français de la banque et de l'assurance est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dont les coordonnées sont les suivantes :

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
4 Place de Budapest, CS 92459,
75 36 Paris Cedex 09
76

1.1.3 Nom et coordonnées de l'auditeur externe

Les états financiers sociaux de la société sont certifiés par des Commissaires aux Comptes dûment inscrits auprès de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes.

La certification des comptes au 31/12/2021 est réalisée par Deloitte & Associés dont les coordonnées sont les suivantes :

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris - La Défense Cedex

1.1.4 Description des détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

Nagico Assurances possède le statut de succursale de Nagico Insurance Company Limited.

1.1.5 Présentation de la position de l'entité dans le groupe

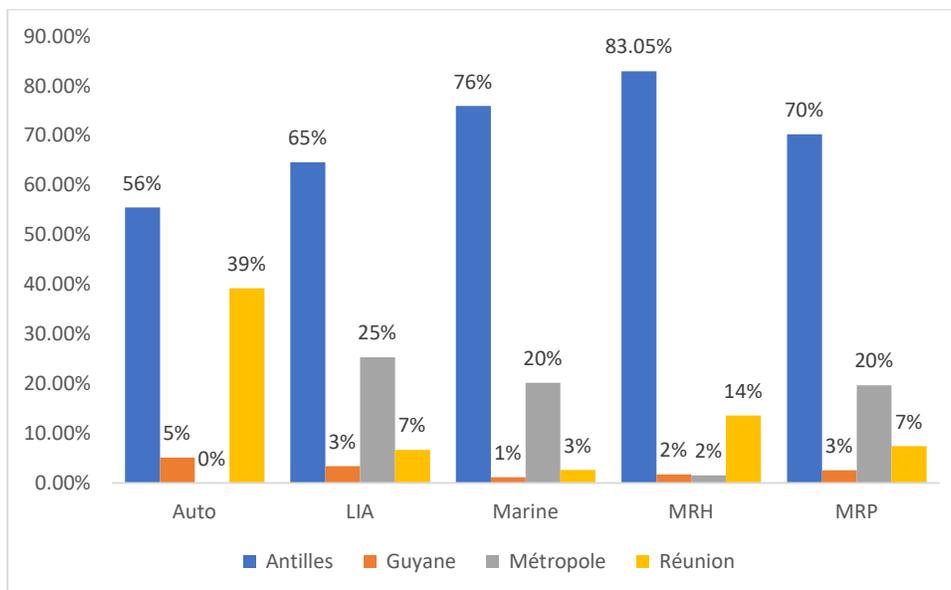
Nagico Assurances est la succursale française de Nagico Insurance Company Limited qui fait partie de Nagico Groupe.

1.1.6 Présentation des lignes d'activité et ses zones géographiques

La répartition de l'activité de Nagico Assurances est la suivante en 2022 :

- **Les primes émises s'élèvent à 29,9 millions d'euros en 2022, en progression de 4.9% par rapport à l'exercice 2021.**
- La progression du CA à la fin de 2021 est conforme aux prévisions et au plan stratégique quinquennal. La croissance provient principalement d'Ocealiz (+15%), ce qui est positif en termes de dynamique de développement, mais s'agissant majoritairement de contrats automobiles, l'un des principaux défis pour les années à venir sera de réorienter la production d'Ocealiz vers de nouveaux segments et des produits non automobiles.
- Cooper Gay continue d'être notre principal contributeur dans les lignes commerciales (principalement en Dommages aux Biens) et Ocealiz et les affaires locales sont nos principaux contributeurs dans les lignes du marché des Particuliers (principalement l'automobile).
- Le Graphique ci-dessous décrit la répartition par produits selon les zones géographiques.

Répartition des primes émises par zones géographique et LOB



1.1.7 Description des faits marquants en 2022

- La grande majorité des derniers sinistres encore ouverts liés aux évènements majeurs des ouragans Irma et Maria en 2017 ont été fermés cette année, ce qui a permis de baisser le montant total des provisions liées à cet évènement encore dans nos livres.
- Deux nouveaux évènements climatiques sont néanmoins survenus cette année touchant principalement la Guadeloupe (inondations en avril et la tempête tropicale FIONA). L'impact au net après intervention de la réassurance de ce deux évènements est de €700k.
- Dans le dossier sinistre corporels MFMVC005071 Casanova/Lake, un accord de transaction totale et définitive à hauteur de €8m a été signé et validé les magistrats. Ceci a permis de baisser le montant des réserves **de €6.2m** au 31/12/2022.
- L'un des principaux défis pour l'année à venir sera de sécuriser la rentabilité de la branche automobile et de revoir en accord avec le Groupe le programme de protection de réassurance.

Les deux dirigeants effectifs à fin décembre 2022 sont :

- **Jean Marie Renard** : Mandataire Général
- **Stephane Gin** : Directeur Technique

- Le résultat opérationnel au 31/12/2022 est en légère perte à hauteur de -42 k€.
- L'année 2022 a également été fortement marqué mais le contexte des marchés financiers lié à l'instabilité géo-politique mondiale. Nos placements financiers ont généré une perte de valeur de 1.210 k€ que nous avons passé dans nos comptes
- Dans ce contexte la branche française a présenté un **résultat en perte de – 1152k€** contre un bénéfice de 362 k€ à la fin de l'année 2021.

1.2 Résultats de souscription d'assurance ou de réassurance

1.2.1 Informations sur les revenus et dépenses de souscription

La répartition des primes acquises brutes par zone géographique est la suivante :

En K€	Automobile	Marine	Domages aux biens	RC générale	TOTAL
Zone géographique					
Réunion	5 332	2	635	83	6 052
France hexagonale	4	68	3 380	402	3 855
Guyane	293	8	450	44	794
Antilles	7 200	385	8 692	711	16 987
TOTAL	12 829	462	13 157	1 240	27 688

Tableau 2 – Primes acquises brutes par zone géographique 31/12/2022

Le résultat technique net de réassurance pour 2022 se situe à 117 k€ (en incluant les produits des placements alloués).

En k€	2022
Primes acquises	27 688
Sinistres et frais payés	-5 967
Frais généraux	-2 596
Frais d'administration	-3 658
Frais d'acquisition	-4 197
	0
Résultat technique brut	11 269
Primes acquises cédées	-11 372
Sinistres et frais cédés	-2 488
Commissions reçues des réassureurs	2 521
Résultat technique net	-70

Tableau 3 - Résultats techniques 2022

1.2.2 Informations sur les résultats de souscription par ligne d'activité

La ventilation du résultat technique par ligne d'activité se présente comme-suit :

En k€	Automobile	Marine	Dommages aux biens	RC générale	TOTAL
Primes acquises	12 829	462	13 157	1 240	27 688
Sinistres payés	-2 982	-119	-2 341	-526	-5 967
Frais de gestion de sinistres	-1 172	-37	-1 283	-104	-2 596
Frais d'administration	-1 505	-71	-1 910	-173	-3 658
Frais d'acquisition	-1 603	-77	-2 311	-205	-4 197
	0	0	0	0	0
Résultat de souscription brut	5 567	158	5 312	232	11 269
Primes acquises cédées	-2 184	-60	-9 070	-58	-11 372
Sinistres et frais cédés	-4 154	0	1 478	188	-2 488
Commissions reçues des réassureurs	108	1	2 399	14	2 521
Résultat de souscription net de réassurance	-664	99	119	376	-70

Tableau 4 - Résultat technique 2022 par ligne d'activité

Le plan stratégique élaboré avec le groupe et reposant sur les prévisions locales intègre également le retour d'expérience avec les partenariats réalisés.

Les évolutions anticipées intègrent également les éléments de marché disponibles auprès de la FFA (dont nous sommes adhérents depuis le 1^{er} juillet 2018)

1.3 Résultats d'investissement d'assurance ou de réassurance

1.3.1 Informations sur les revenus et dépenses d'investissements

Nagico Assurances a contracté en 2017 un mandat avec la société de gestion spécialisée OFI Asset Management afin de réallouer les placements de la succursale.

Nagico Assurances possède les placements suivants au 31/12/2022 :

Produit	Valeur de marché en k€
Obligations Tx Fixe	7 892
OPC Tx internationaux	1 155
OPC convertibles	0
OPC Actions zone Euro / Europe	235
OPC Perf. Abs. / Diversifiés / Alternatifs	588
OPC de Trésorerie	8 610
Dépôts CDC	1 000
Dépôt bailleur	-5
Total	19 476

Tableau 5 : Récapitulatifs des placements 31/12/2022

1.3.2 Profits et pertes comptabilisés en fonds propres

Nagico Assurances a comptabilisé le résultat 2021 en fonds propres, aucune distribution de dividende n'a été opérée en 2022.

1.3.3 Titrisation

Non applicable.

1.4 Résultats des autres activités

Non applicable. L'activité de l'entité se cantonne strictement aux activités d'assurances non-vie.

1.5 Autres informations

Cette section n'est pas applicable à Nagico Assurances.

2. Information sur le système de gouvernance

2.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Gouvernance de l'entreprise

Nagico Insurance Company Limited (NICL) étant une filiale du Groupe Nagico détenu à 50% par le réassureur Hong-kongais Peak Re, filiale du Groupe d'investissement chinois Fosun et 50% conjointement par M. Imran McSood Amjad et Mme. Farina Amjad.

La gouvernance de la succursale française est effectuée à trois niveaux :

- Au niveau Groupe ;
- Au niveau de la Direction de NICL ;
- Au niveau de la succursale française.

Le Conseil d'Administration (Board of Directors) au niveau Groupe (organe d'administration, de gestion ou de contrôle) est composé de :

- **Marlon Matser**
- **Imran McSood Amjad**
- **Michael Bishop**
- **Mark Kortenoever**
- **Maria Merkies-Groothuizen**
- **Kenneth Hodge**
- **Ross Mathews**

Ils sont assistés dans la gestion du Groupe Nagico par les personnes suivantes :

- **Kyria Ali**, Directrice Générale du Groupe Nagico par intérim jusqu'au 31 mai 2022
- **Rudi Spaan**, Directeur Général du Groupe Nagico à partir du 1^{er} juin 2022
- **Eric Ellis**, Directeur des biens immobiliers du Groupe Nagico
- **Justin Woods**, Directeur Financier du Groupe Nagico jusqu'au 15 mai 2022
- **Alvinos Micromatis**, Directeur Financier du Groupe Nagico à compter du 01/11/2022
- **Bhardwaj Raghubir**, Directeur Souscription et Réassurance du Groupe Nagico
- **Donna-Maria de Roche**, Directrice Sinistres du Groupe Nagico
- **Don-Christian Kalideen**, Directeur des Investissements du Groupe Nagico
- **Danny Acosta**, Directeur des Systèmes d'Informations du Groupe Nagico
- **Cleveland Beresford**, Directeur des Ressources Humaines du Groupe Nagico
- **Saskia Fokke**, Responsable Gouvernance, Risques et Conformité du Groupe Nagico
- **Steven Coutinho**, Directeur de la Transformation du Groupe Nagico à partir du 01/10/22

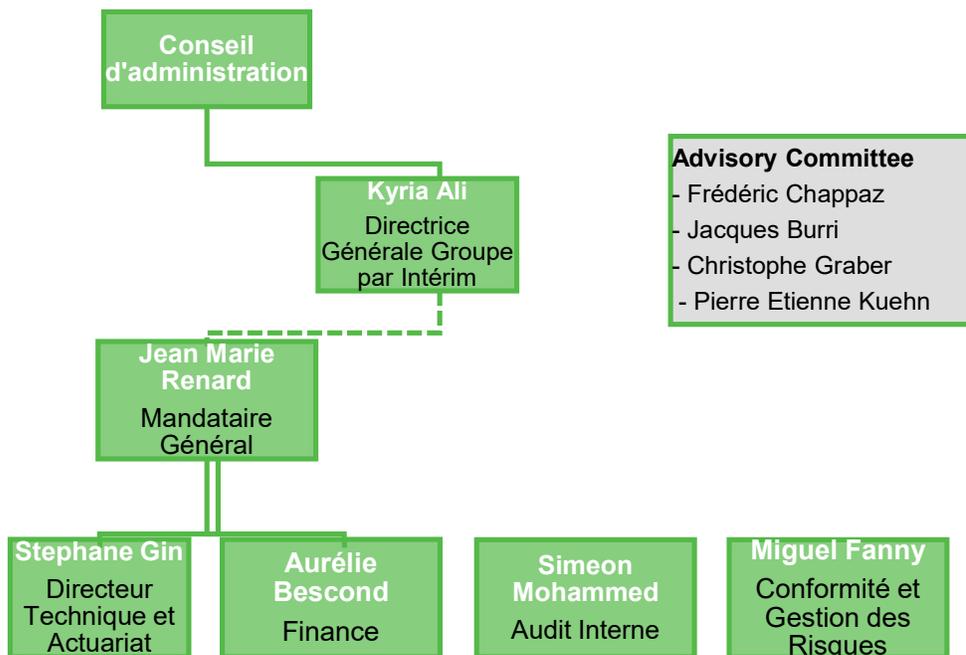
La gouvernance propre à la succursale française, est composé de :

- **Jean-Marie Renard** en tant que Mandataire Général, Dirigeant Effectif

- **Stephane Gin** en tant que Dirigeant Effectif et Directeur Technique, fonctions clé actuariat
- **Aurelie Bescond** en charge de l'Administratif et Financier de la succursale
- **Miguel Fanny** en tant que fonction clé vérification de la conformité et gestion des risques
- **Siméon Mohammed** en tant que fonction clé audit interne

En complément, le comité conseil de la succursale « Advisory Committee » est composé de : Jacques Burri, Frédéric Chappaz, Christophe Graber et Pierre Etienne Kuehn.

En 2022, la succursale française est organisée de la manière suivante :



Fonctions clés

La Directive Solvabilité II qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2016 distingue quatre fonctions clés indépendantes : Fonction Audit Interne, Fonction Gestion des Risques, Fonction Actuarielle et Fonction Vérification de la Conformité.

La liste des personnes occupant les fonctions clés sont les suivantes, classées par fonction :

Fonction Actuarielle, représentée par : **Stephane Gin** avec le support de **EXIOM**

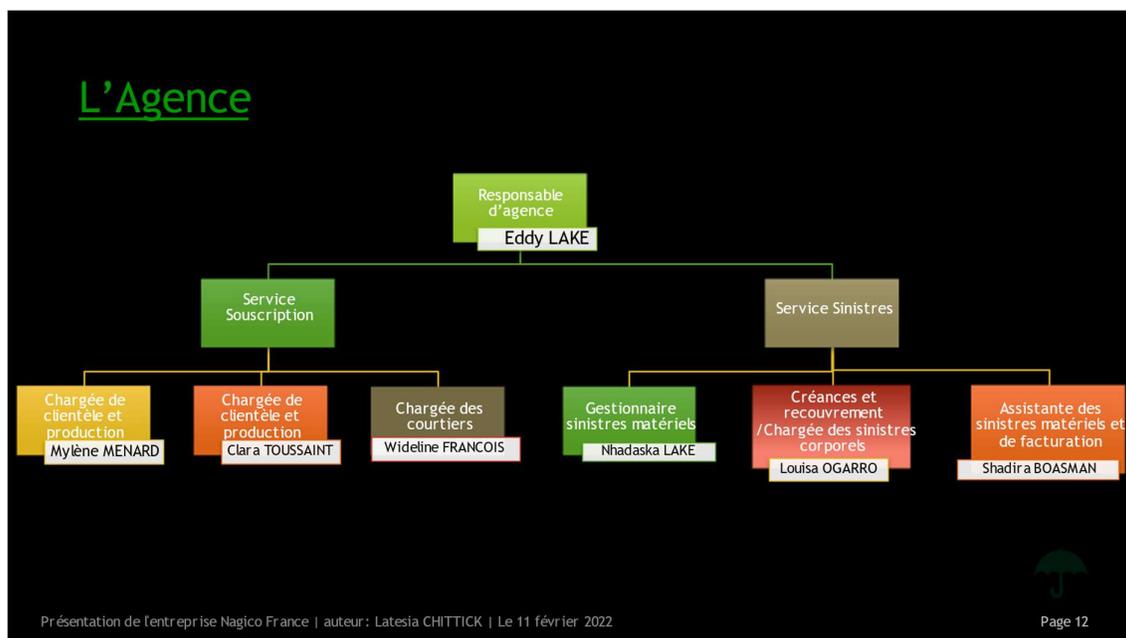
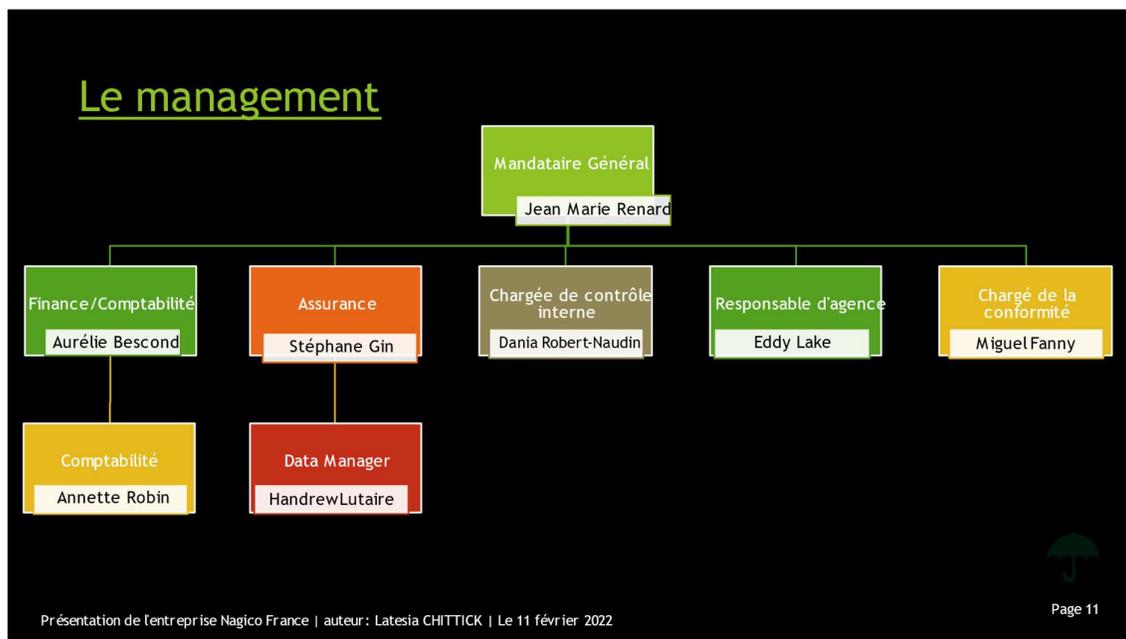
Fonction Gestion des Risques, représentée par : **Miguel Fanny**

Fonction Vérification de la Conformité, représentée par : **Miguel Fanny**

Fonction Audit Interne, représentée par : **Simeon Mohammed**, responsable de l'audit interne du Groupe Nagico.

Les fonctions clés ont été notifiées à l'ACPR, conformément aux organigrammes et aux délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration (Board of directors) attribuées aux dirigeants effectifs.

Organigramme de la structure :



2.2 Structures de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise

La comitologie de la succursale repose sur plusieurs comités à l'échelle du Groupe :

- Le comité d'audit (*Audit Committee*), composé de :

- **Kenneth Hodge, Président**
 - **Marlon Matser**
 - **Maria Merkies-Groothuizen**
 - **Ross Matthews**
- Le comité de gouvernance, des risques et de la conformité (*Governance, Risk & Compliance Committee*), composé de :
- **Michael Bishop, Président**
 - **Imran McSood Amjad**
 - **Mark Kortenoever**
 - **Maria Merkies-Groothuizen**
- Le comité d'investissements et des fusions-acquisitions (*Investment, Mergers & Acquisition Committee*), composé de :
- **Ross Matthews, Président**
 - **Maria Merkies-Groothuizen**
 - **Imran McSood Amjad**
 - **Kenneth Hodge**
- Le comité d'assurance et réassurance (*Insurance & Reinsurance Committee*), composé de :
- **Mark Kortenoever, Président**
 - **Ross Matthews**
 - **Imran McSood Amjad**
 - **Michael Bishop**

Il existe, par ailleurs, un **comité d'investissement de la succursale**, dédié au pilotage de la gestion des actifs), qui est composé de **Don-Christian Kalideen, Jean Marie Renard et Aurelie Bescond**.

Par ailleurs des réunions sont trimestriellement organisées avec le Management du Groupe pour suivre, commenter et analyser les résultats opérationnels de chaque entité en préparation de chaque conseil d'administration.

2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Informations sur les rémunérations

La politique écrite de rémunération de la succursale approuvée par le Conseil d'administration (Board of directors) lors de la séance de Mai 2019 prévoit les processus de définition et validation des augmentations et bonus des employés conformément à la politique du Groupe Nagico.

Cette politique intègre également les modalités de rémunération des Dirigeants et fonctions clés, ainsi que celle des employés cadre et non cadre.

Exigences de compétence et d'honorabilité

Dans le cadre de la mise en conformité avec les exigences du pilier 2 de la Directive, Nagico Insurance Company Limited établit le caractère « compétence et honorabilité » des Dirigeants effectifs, des personnes en charge des fonctions clés et des membres du Conseil d'administration (Board of Directors) sur la base de leur expérience dans le secteur de l'assurance, des fonctions exercées au sein ou en dehors de l'entreprise, de leur compétence professionnelle et des formations suivies. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration (Board of directors) en Juillet 2019.

2.4 Informations sur le système de gestion des risques

Les orientations stratégiques sont définies directement avec l'exécutif au niveau du Groupe et validées par le conseil d'administration.

La fonction de gestion des risques est chargée de s'assurer que les différents risques auxquels est confrontée la succursale française sont identifiés et que des plans d'action sont définis. Dans ce cadre une mise à jour de la cartographie des risques avait été réalisée en 2021.

Des points réguliers sont effectués entre le management de la succursale et la Direction des Risques Groupe afin d'évaluer la qualité de la réponse aux risques identifiés et l'état d'avancement des différents chantiers en cours.

Parallèlement, le Comité de Gouvernance, des Risques et de la Conformité (Governance, Risk & Compliance Committee) supervise les travaux menés et en informe le conseil d'administration. En ce sens, un reporting trimestriel est remis à la Direction des risques du Groupe.

2.5 Evaluations internes des risques et de la solvabilité

Compte-tenu de sa structure réduite, la succursale française a délégué une partie de la gestion de son contrôle interne au groupe NAGICO, sous la responsabilité de la Direction des Risques.

De plus en tant que membre du Groupe Nagico, elle est soumise à un certain nombre de contrôles et obligations : reportings financiers, maîtrise des risques, contrôle de la conformité.

La réalisation de l'évaluation de la solvabilité est réalisée avec l'assistance d'un prestataire externe. Les calculs sont analysés et contrôlés par 2 dirigeants effectifs de la succursale et présentés au Conseil d'Administration (Board of Directors) de NICL.

Le niveau de couverture du SCR calculé sur les données au 31.12.22 est de 117%.

Solvabilité

Les évaluations internes des risques et de la solvabilité sont documentées dans le rapport ORSA (remis en décembre 2022)

Dans le cadre de l'ORSA, une appétence au risque a été définie pour Nagico Assurances :

- *Le ratio de solvabilité cible de Nagico Assurances se **situe à 120%** sauf consécutivement à la survenance d'une **catastrophe naturelle majeure** ou d'un **sinistre corporel exceptionnel majeur**. Dans ce cas le ratio peut passer sous la **barre des 120% de manière temporaire (1 an maximum) sans pour autant chuter en deçà de 100%**.*
- *La croissance de l'activité de Nagico Assurances doit impérativement s'effectuer par le biais d'une souscription de qualité conforme aux directives de Nagico Assurances telles que décrites dans le rapport actuariel et en conformité avec les attentes du groupe NICL en la matière. Au-delà de l'analyse individuelle des souscriptions, les équipes de souscription doivent veiller à la bonne dispersion des affaires nouvelles pour limiter la concentration géographique mais aussi économique des risques.*
- *Le management de Nagico Assurances doit en outre veiller à la rentabilité de l'activité d'assurance tout en contrôlant l'exposition aux risques via le critère d'appétence au risque lié au ratio de solvabilité de l'entité.*

Les Dirigeants effectifs s'assurent du respect permanent du cadre défini ci-dessus.

Par ailleurs, un pilotage de la Solvabilité est également réalisé par la projection du ratio de solvabilité et du besoin global de solvabilité sur l'horizon du plan stratégique de Nagico Assurance.

Le ratio de solvabilité a été projeté sur un horizon de cinq ans de 2022 à 2026.

De plus, des situations de crises ou stress-tests ont été définies afin de tester la solvabilité de la société sur l'horizon du plan

Plusieurs scénarios de stress sont étudiés. Les scénarios imaginés reflètent les risques majeurs auxquels Nagico Assurances est confronté, à savoir :

Plusieurs scénarios de stress sont étudiés. Les scénarios imaginés reflètent les risques majeurs auxquels Nagico Assurances est confronté, à savoir :

- Survenance d'une catastrophe naturelle majeure
- Perte du portefeuille Cooper Gay

- Augmentation de la rétention au net de la protection groupe (avec simulation d'une CATNAT)
- Augmentation de la priorité sur le traité en XS relatif à la RC

2.6 Système de contrôle interne

2.6.1 Procédures clés du contrôle interne

Compte-tenu de l'activité et de l'organisation de la succursale, le dispositif de contrôle interne de celle-ci est décrit dans la politique écrite relative au contrôle interne.

Les contrôles existants seront révisés en cas de retours des auditeurs externes, des CAC ou de l'ACPR.

La politique de conformité est mise à jour annuellement et approuvée par le Conseil d'administration.

Elle est réexaminée de la manière suivante :

- De manière permanente par le responsable de la fonction clé conformité et du dispositif de contrôle interne
- De manière occasionnelle par les dirigeants effectifs de Nagico Assurances.
- De manière périodique par le Directeur des Risques et de la Conformité du Groupe Nagico
- De manière périodique par l'audit interne.

Nous avons maintenant une personne à temps plein au sein de notre opération en charge du contrôle interne.

Ses principales tâches au cours de 2022 ont été :

- **Rédaction et validation des procédures non existantes**
- **Révision et validation des procédures existantes**
- **Rédaction de procédures non existantes en attente de validation**
- **Révision des procédures existantes en attente de validation**
- **Points de contrôle selon la planification 2022**

2.6.2 Fonction d'audit interne

Au niveau de la succursale, la fonction clé Audit interne est occupée par : Simeon Mohammed

La politique d'audit interne est mise à jour annuellement et approuvée par le Conseil d'administration.

Elle est réexaminée de la manière suivante :

- De façon permanente par le département de l'audit Interne
- De manière périodique par les dirigeants effectifs de Nagico Assurances

Chaque année un minimum de trois processus sensibles sont audités, en fonction des résultats de l'évaluation des risques réalisée de manière indépendante par la Direction de l'Audit Interne. Peuvent également être audités des processus non sensibles conformément aux résultats d'une approche axée sur les risques.

Le cycle d'audit est complété en cinq ans.

Le plan d'audit 2022 a ciblé les processus suivants :

- Souscription
- Gestion des sinistres et provisionnement
- Conformité à la lutte anti blanchiment et contre le financement du terrorisme
- Contrôle d'accès logique sur l'outil informatique de production (IP3)

Les processus vérifiés peuvent être modifiés selon les directives du comité d'audit ou du Conseil d'administration (Board of Directors).

2.6.3 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est occupée par : **Stephane Gin** avec le support actuariel de la société **EXIOM**

Conformément à la politique écrite, EXIOM est responsable des processus suivants :

- Tarification et Surveillance du portefeuille
- Provisionnement
- Qualité et fiabilité des données, selon la procédure écrite de contrôle interne
- Réassurance : validation du programme et fourniture des données de renouvellement.
- ORSA

Il intervient également dans le reporting des données au groupe ou bien à la FFA, le dispositif de gestion des risques et les calculs règlementaires (SCR, MCR...) et émet si nécessaire un avis sur la politique de souscription.

Il rédige le rapport actuariel annuel qu'il soumet aux dirigeants effectifs. Ce rapport précise l'ensemble des travaux menés pendant l'année écoulée.

Une politique relative à la fonction actuarielle est mise à jour annuellement et approuvée par le Conseil d'administration (L'application de cette politique est assurée de façon permanente par le responsable de la fonction clef et contrôlée par le dispositif de contrôle interne).

2.6.4 Sous-traitance

Supervision et garanties de la sous-traitance d'activités et fonctions opérationnelles importantes

Compte-tenu de l'organisation de la succursale certaines activités sont externalisées. Par ailleurs, elles font l'objet d'une formalisation systématique (contrats, bordereaux, lettres de missions...) et sont supervisées de façon continue par les deux dirigeants effectifs de la succursale.

Une politique relative à la sous-traitance est mise à jour annuellement et approuvée par le Conseil d'administration.

L'application de la politique de sous-traitance est contrôlée à plusieurs niveaux :

- De manière permanente par le dispositif de contrôle interne et les dirigeants effectifs,
- De manière périodique par l'audit interne du Groupe NAGICO et par le « board » (organe d'administration, de gestion ou de contrôle)

Informations sur les prestataires de service

Liste des responsables des fonctions clés sous-traitées

Les fonctions clés à ne pas être internalisée sont les fonctions d'audit interne et celle de la vérification de la conformité, occu par Simeon Mohammed et Miguel Fanny, respectivement. M. Mohammed est en charge de l'audit interne au sein du Groupe Nagico et qui à ce titre est amené à intervenir auprès d'autres entités du Groupe. M. Fanny est quant à lui, responsable de la liaison et du reporting de la conformité pour les territoires francophones au sein du département Gouvernance, Risque et Conformité du Groupe Nagico.

Un accord intra groupe (approuvé en 2019) ainsi que la politique écrite d'audit interne régissent les responsabilités et obligations de la fonction audit interne. La politique écrite relative à la conformité, régit les responsabilités et obligations de la fonction clé de vérification de la conformité.

2.6.6 Autres informations

N/A

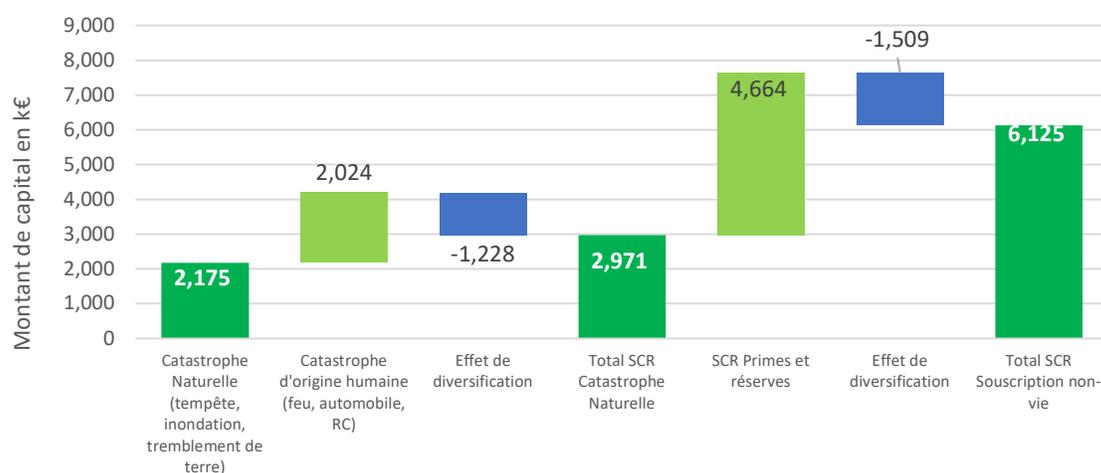
3 Profil de risque

3.1 Profil de risque par catégories de risques

3.1.1 Risque de souscription non-vie

Expositions

Au 31/12/2022, le risque catastrophe naturelle n'est pas la première exposition au risque de souscription de Nagico Assurances, pour autant son poids reste déterminant avec près de 28% du montant global :



Graphique 4 : Décomposition du SCR Souscription non-vie au 31/12/2022

La dispersion de la souscription sur d'autres territoires que Saint Martin (Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Guyane et Métropole) permet d'améliorer sa diversification géographique.

Les expositions brutes au risque Catastrophe sont les suivantes :

- SCR brut catastrophe au 31 décembre 2022 :
 - Les SCR bruts par risques se présentent comme suit (avant diversification) :
 - 40,4 M€ sur les ouragans
 - 41,1 M€ sur les tremblements de terre
 - 1,0 M€ sur les inondations
 - 0,1 M€ sur les affaissements de terrain ou grêle

Ces expositions sont gérées conjointement par le Comité Risques et réassurance, l'Advisory Committee et les dirigeants de la succursale.

- Exposition brute catastrophe d'origine humaine au 31 décembre 2022 :

Les SCR bruts par risques se présentent comme suit (avant diversification) :

- 8,5 M€ en assurance automobile
- 30 M€ en Incendie
- 1,3 M€ sur la RC des professionnels

Ces expositions sont gérées conjointement par le Comité Risques et réassurance, l'Advisory Committee et les dirigeants de la succursale.

Le SCR Primes et Réserves augmentent de 3% :

- Un volume de provision technique en baisse par rapport à 2020 et qui s'élève à 11,7 M€ (10,6 M€, soit +10% en 2021)
- Un volume de prime qui atteint 16,8 M€ (baisse de 0,2 M€, soit -1,5% par rapport à 2021)

3.1.2 Techniques d'atténuation du risque

Les techniques d'atténuation du risque souscrites sur la période sont essentiellement des traités avec quelques facultatives de réassurance permettant de réduire les expositions brutes du risque catastrophe à moins de 1 M€ net dans les comptes.

Les traités utilisés en 2022 ont été les suivants :

- **Catastrophes naturelles** : la protection s'effectue par le biais de plusieurs traités : 2 traités avec la CCR (QP et XS) complétés par un quote-part complémentaire et un XS par évènement du groupe.
- **Automobile** : couverture du risque RC par le biais d'un traité en XS par sinistre.
- **Marine** : un traité Groupe prend en charge 50% des sinistres, également non reconduit fin juin 2019
- **RC générale** : couverture du risque RC par le biais d'un traité en XS par sinistre.
- **Dommmages aux Biens** : couverture via une combinaison de traités
 - Quote-part
 - Complété par un excès du groupe sur les sinistres dépassant 1 M\$
 - Une couverture terrorisme pour tous les contrats avec d'une part le GAREAT

3.1.3 Sensibilité

Il n'y a pas eu en 2022 de test de sensibilité autre que ceux prévus dans le calcul du SCR et ceux présentés dans le cadre de l'ORSA.

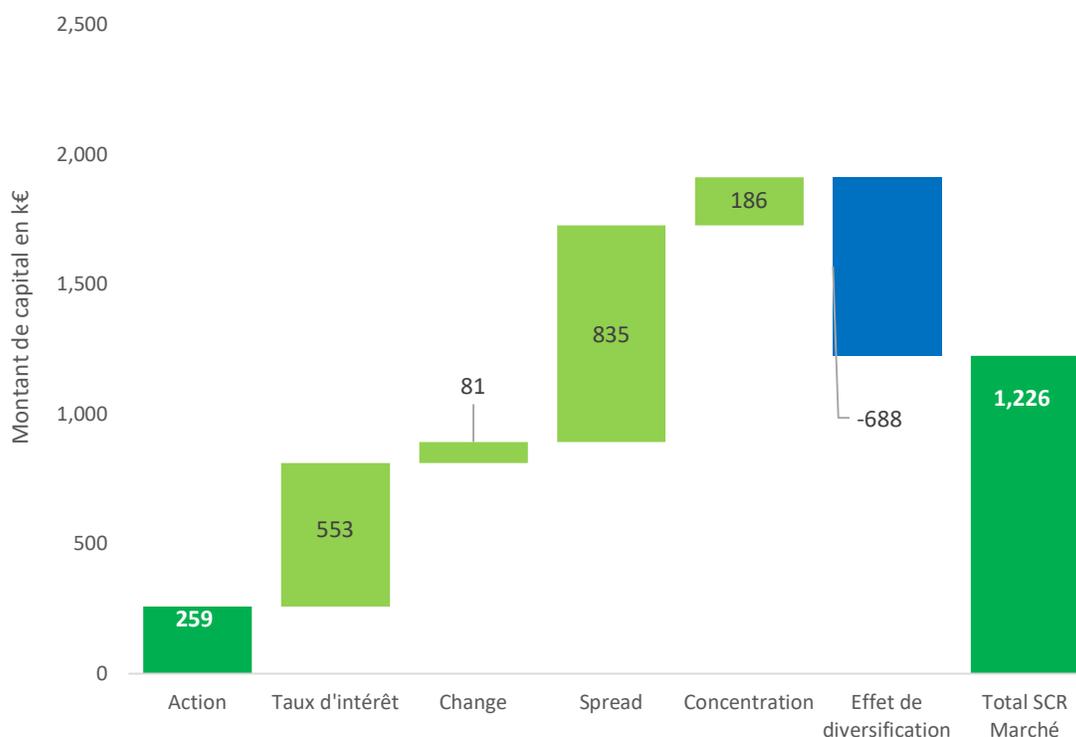
3.1.4 Dépendance

La matrice d'agrégation des sous-modules de risque de souscription non-vie est conforme à la formule standard.

3.2. Risque de marché

3.2.1 Expositions

Au 31 décembre 2022, le SCR Marché se situe à 1,2 M€ ; il se décompose de la façon suivante :



Graphique 5 : Décomposition du **SCR Marché** au 31/12/2022

Le calcul du SCR Marché est réalisé par OFI au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice 2022, Nagico a fixé à l'OFI des objectifs de gestion en termes de SCR Marché à la clôture. Ces objectifs ont été respectés et ont notamment permis de limiter le SCR Action (en baisse de 415 k€ par rapport au 31.12.2021).

Le SCR Marché est ainsi en diminution de 334 k€ par rapport à 2021.

3.2.2 Concentration

L'exposition au risque de concentration est mesurée à l'aide des justes valeurs des signatures uniques au 31 décembre 2022 ainsi que leurs notations.

Cette exposition est analysée régulièrement par les dirigeants effectifs de la succursale dans le cadre de l'analyse annuelle des résultats des calculs du SCR.

3.2.3 Techniques d'atténuation du risque

La succursale ne bénéficie pas de technique d'atténuation particulière pour ce risque.

3.2.4 Sensibilité

Il n'y a pas eu en 2022 de test de sensibilité autre que ceux prévus dans le calcul du SCR et ceux présentés dans le cadre de l'ORSA.

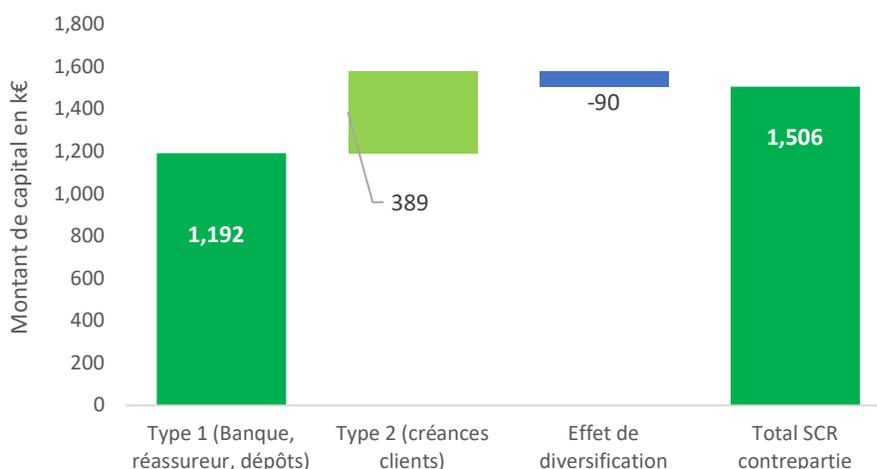
3.2.5 Dépendance

La matrice d'agrégation des sous-modules de risque de marché est conforme à la formule standard.

3.3 Risque de contrepartie

3.3.1 Expositions

Le SCR relatif au risque de contrepartie s'inscrit en baisse sensible comparativement à l'année dernière (passant de 2,1 M€ à 1,5 M€) il s'établit comme suit :



Graphique 6 : Décomposition du SCR Contrepartie au 31/12/2022

Exposition sur les contreparties de type 1 sont les suivantes :

- Créances de réassurances réparties selon le plan de réassurance en place pour 22,4 M€ (contre 22,8 M€ en 2021)

- Dépôts à la CDC pour 1 M€
- Disponibilités bancaires pour 3 M€ (5,8 M€ en 2021)
- Effets d'atténuation du risque CAT ventilés par réassureurs pour 55 M€

Le montant global des expositions de type 1 diminue de 7% concernant les expositions figurant au bilan et de 25% concernant les expositions liées aux cessions en réassurance dans le cadre des scénarios CAT. Le second point est lié à une prise en compte plus fine des différentes typologies de contrats (propriétaires / locataires) ayant permis de réduire le montant des expositions aux scénarios catastrophe.

Ces deux effets, engendrent une diminution de 25% du SCR Contrepartie de type 1 par rapport à 2021. A noter que le risque de contrepartie de type 1 intègre le risque de défaillance des co-assureurs.

Ces expositions sont suivies par les dirigeants effectifs et l'Advisory Committee au regard du besoin de réassurance et des ratings des contreparties.

Exposition sur les contreparties de type 2 sont des créances clients et créances envers les courtiers, les expositions sur ces contreparties sont en diminution (diminution essentiellement liée à une meilleure prise en compte des créances non échues).

Ces actions ont permis de diminuer le SCR Contrepartie de type 2 de 389 k€.

Au global, le SCR Contrepartie baisse de 621 k€.

3.3.2 Techniques d'atténuation du risque

La technique d'atténuation du risque consiste pour les contreparties de type 2 à procéder à un apurement trimestriel avec Cooper Gay France et en partie mensuel avec les autres créances des clients / courtiers locaux.

3.3.3 Prêts

Nagico Assurances ne possède pas de portefeuille de prêts. Cette section n'est pas applicable.

3.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité n'est pas matériel pour Nagico Assurances du fait :

- de son activité non vie (à faible durée)
- de la liquidité des actifs détenus
- de la couverture des risques majeurs par des traités de réassurance

3.5 Risque opérationnel

3.5.1 Expositions

Le SCR opérationnel s'élève à 1,2 M€ en 2022, en 2021 il était à 1,3 M€. Cette évolution est liée à la baisse des provisions techniques brutes.

Le coût en capital du risque opérationnel est soit lié au montant des primes acquises sur les deux derniers exercices, soit au montant des provisions techniques.

Le critère de provisions technique est prépondérant en 2021 et 2022

3.5.2 Techniques d'atténuation du risque :

Il n'y a pas de technique d'atténuation du risque opérationnel.

3.6 Autres risques importants

Il n'y a pas d'autre risque important identifié pour Nagico Assurances.

3.7 Autres informations

Dans le cadre du processus ORSA, quatre scénarios de crise ont été étudiés concernant des risques principaux définis par l'entreprise, à savoir :

- Survenance d'une catastrophe naturelle majeure
- Dérive de la sinistralité sur le portefeuille qui aboutirait à un ratio de solvabilité de 100% sur un ou plusieurs exercices du plan
 - Dérive de la sinistralité globale
 - Dérive de la sinistralité sur le portefeuille auto
 - Dérive de la sinistralité sur le portefeuille CooperGay
- Perte du portefeuille CooperGay
- Baisse du taux de cession en QP sur le portefeuille DAB

Le Ratio de solvabilité 2022 de départ (pour l'exercice ORSA) avec 117% est situé juste sous le seuil des 120% d'appétence au risque de la succursale.

4 Valorisation à des fins de solvabilité

4.1 Actifs

4.1.1 Valorisation des actifs

Placements immobiliers

Cette section n'est pas applicable à Nagico Assurances qui ne possède pas de placements immobiliers.

Placements mobiliers

Hormis un compte de cautionnement à la Caisse des Dépôts qui s'élève à 1 M€, la succursale a confié la gestion de son portefeuille d'investissements à la société OFI Asset Management. Le mandat de gestion qui lie Nagico à OFI précise les conditions d'investissement et la succursale exerce un contrôle régulier de la correcte application de ce mandat.

La juste valeur des placements est fournie par OFI et cette valeur correspond à la valeur de marché des actifs (soit directement pour les lignes détenues en direct, soit via la valeur de marché des sous-jacents pour les investissements réalisés via des OPC). La valeur de marché des investissements gérés par OFI s'élève à 18,4 M€ au 31.12.2022.

4.1.2 Différence de méthodes de valorisation des actifs

Placements immobiliers

Cette section n'est pas applicable à Nagico Assurances qui ne possède pas de placements immobiliers.

Placements mobiliers

Les placements sont évalués à la juste valeur au 31 décembre 2022.

4.1.3 Autres actifs

Les provisions techniques cédées aux réassureurs s'élèvent à 22 417 k€ au 31 décembre 2022.

Les frais d'acquisition reportés s'élèvent à 2 253 k€ au 31 décembre 2022. Ils sont annulés dans le bilan Solvabilité 2.

Les impôts différés actifs s'élèvent à 811 k€ au format S2 et résultent :

- de l'activation des déficits reportables antérieurs
- de l'application du taux d'IS (20%) sur les différences temporaires entre les valorisations des postes du bilan entre le bilan S2 et le bilan comptable.

Les impôts différés actifs et passifs ont été nettés dans le bilan S2 de la succursale.

4.2 Valorisation de provisions techniques

4.1.1 Best Estimate des PSAP

PSAP Brutes

Le montant des PSAP brutes (brutes de réassurance mais nettes de recours) est ventilé comme suit :

En k€	PSAP Comptable	Poids %	PSAP SII	Poids %
Motor	19 486	57%	19 486	57%
Marine	141	0%	198	1%
Liability	1 390	4%	1 332	4%
Dommages aux biens	13 052	38%	13 052	38%
Total	34 068	100%	34 068	100%

Tableau 6 : PSAP brutes au 31/12/2022

Afin d'augmenter la précision, l'évaluation des PSAP brutes a été divisée par :

- Ligne de métier
- Apporteur
- Seuils :
 - Seuil 1 : charge (paiement + provisions) du sinistre inférieure ou égale à 30k€
 - Seuil 2 : charge (paiement + provisions) du sinistre supérieur à 30 k€ et inférieure à 100 k€
 - Seuil 3 : charge (paiement + provisions) du sinistre supérieur à 100k€

Pour chaque ensemble {Ligne de métier ; Apporteur ; Seuil}, la méthodologie « coût moyen x Nombres » a été appliquée, avec :

- Nombres : La méthode de chain ladder a été appliquée aux triangles de nombres de sinistres cumulés
- Un coût moyen basé sur l'historique a été estimé

Best Estimate de PSAP cédées (input SCR souscription)

En k€	PSAP SII Brut	Taux de cession des PSAP comptes sociaux	PSAP SII réass
Automobile	19 469	57%	11 061
Marine	201	0%	0
Responsabilité civile	1 332	819%	10 905
Dommages aux biens	13 063	3%	451
Total	34 065		22 417

Tableau 7 : PSAP cédées au 31/12/2022

La méthode de calcul retenue par la succursale pour calculer sa meilleure estimation des PSAP cédées au 31 décembre 2022 consiste, par ligne de métier, à appliquer le programme de réassurance de la succursale aux montants de PSAP SII brutes et selon les exercices concernés.

4.2.2 Best Estimate des PPNA et primes futures

BE de PPNA et primes futures brutes

en k€	PNA Comptables	Primes futures	BE de primes brute	Ratio combiné
Motor	5 961	1 839	5 892	76%
Marine	464	80	134	25%
LIA	480	210	69	10%
Dommages aux biens	4 109	2 082	2 125	34%
Total	11 014	4 211	8 221	54%

Tableau 8 : PPNA et primes futures brutes au 31/12/2022

Pour chaque ensemble {ligne de métier, apporteur}, la méthode de calcul retenue par Nagico pour calculer sa meilleure estimation des PPNA consiste à appliquer le ratio combiné attendu sur l'exercice N+1 (basé sur l'exercice N) aux PNA de l'exercice N et aux Primes Futures. Ces dernières ont été calculées avec la méthode des frontières des contrats (en prenant en compte la tacite reconduction, ainsi qu'un taux d'annulation)

Best Estimate de PPNA cédées

en k€	PNA et primes futures cédées	Taux de cession des PNA et primes futures	BE de PNA et primes futures cédé	Taux de cession des BE de PNA et primes futures
Motor	1 166	15%	0	0%
Marine	0	0%	67	50%
LIA			0	
Dommages aux biens	3 502	57%	953	45%
Total	4 668		1 019	

Tableau 9 : PPNA et primes futures cédées au 31/12/2022

Le PPNA cédées best-estimates sont évaluées sur la base des taux de cessions de l'année N et sur la prévision des cessions de l'année N+1

4.2.3 Marge de risque

Le calcul de la marge de risque a été effectué en appliquant les simplifications admises à l'Article 58 du Règlement délégué :

- Le SCR(0) a été déterminé sur la base du SCR de la succursale au 31/12/2022 en ne prenant pas en compte le risque de marché et en ne considérant pas d'absorption par l'impôt.
- La liquidation du SCR(0) dans le temps a été considérée comme proportionnelle à la liquidation des engagements techniques sous-jacents.
- Les sommes ainsi obtenues sont actualisées au taux sans risques (Courbe des taux EIOPA au 31/12/2022).

La marge de risque ainsi calculée s'élève à 881 k€ au 31 décembre 2022 (854 k€ au 31 décembre 2021).

4.2.4 Best Estimate des autres provisions techniques

PFGS

La PFGS s'élève au 31 décembre 2022 à 167 k€.

Son estimation repose sur une distinction entre les sinistres attritionnels et ceux considérés comme plus rares. Pour les premiers, un taux est appliqué aux provisions correspondantes et pour les seconds un quota d'heures de management est retenu et quantifié en montant de salaires correspondants.

4.2 Valorisation des autres passifs

4.3.1 Valeur des autres passifs

Les autres passifs correspondent à des dettes fournisseurs, des recours envers Nagico NV, des dettes de personnel et de dettes envers l'Etat. Ils ne font l'objet d'aucune réévaluation à des fins de solvabilité.

4.3.2 Différence de méthodes de valorisation des autres passifs

Cette section n'est pas applicable à Nagico Assurances.

4.3.3 Méthode de valorisation alternatives

Nagico Assurances n'est pas concernée, les méthodes de valorisation ont été présentées dans les sous-sections ci-dessus.

5. Gestion du capital

5.1 Fonds propres

5.1.1 Structure des fonds propres

Les fonds propres de la succursale suivant le référentiel comptable (IFRS) et Solvabilité 2 se présentent comme suit au 31 décembre 2022. L'intégralité des fonds propres de la succursale sont des fonds propres de Tier 1.

Fonds propres en k€	Bilan Social	Bilan Solvabilité 2
<i>Capital social</i>	12 675	12 675
<i>Report à nouveau</i>	-1 916	-1 916
<i>Résultat de l'exercice</i>	-1 153	-1 153
<i>Réserve de réconciliation</i>		573
dont ajustement des actifs (FAR)		-2 253
dont ajustement des provisions techniques		2 970
dont ID		-143
Total	9 607	10 180

Tableau 10 : Structure des fonds propres au 31/12/2022

5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

5.2.1 Modèle de calcul de solvabilité

Le modèle de calcul de solvabilité choisi par la succursale est la formule standard telle que décrite dans les spécifications techniques de l'EIOPA, et notamment celles publiées le 30/04/2014.

Le bilan prudentiel et le calcul de l'exigence de marge (SCR) sont préparés à partir des données comptables, et des flux de gestion techniques, notamment lors de la détermination du Best Estimate des provisions techniques.

5.2.2 Résultat détaillé du SCR 2022

En K€	
SCR	8 674
BSCR	7 428
Effet de diversification	-1 428
Somme des composants	8 856
SCR Marché	1 226
<i>Effet de diversification</i>	-688
<i>Risque actions</i>	0
<i>Risque change</i>	0
<i>Risque concentration</i>	0
<i>Risque spread</i>	0
<i>Risque taux d'intérêt</i>	0
SCR Contrepartie	1 506
<i>Effet de diversification</i>	-75
<i>Risque contrepartie type 1</i>	1 192
<i>Risque contrepartie type 2</i>	389
SCR Non-vie	6 124
<i>Effet de diversification</i>	-1 509
<i>Risque de primes et de réserve</i>	4 664
<i>Risque CAT</i>	2 971

Tableau 11 : Détail du SCR scindé par module de risque

Les ratios de couverture du MCR et du SCR de la succursale sont présentés ci-dessous :

Ratio de couverture du MCR et du SCR	
MCR	255%
SCR	117%

Tableau 12 : Ratios de couverture du MCR et du SCR au 31/12/2022

5.2.3 Personnalisation de paramètres

Cette section n'est pas applicable à Nagico Assurances.

5.2.4 Autres informations.

Cette section n'est pas applicable à Nagico Assurances.

5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul de solvabilité requis

Cette section n'est pas applicable à Nagico Assurances

5.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Cette section n'est pas applicable à Nagico Assurances qui n'utilise pas de modèle interne.

5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Cette section n'est pas applicable à Nagico Assurances puisque le minimum de capital de solvabilité ainsi que le minimum du capital requis sont respectés.

5.6 Autres informations

Aucune autre information importante n'a été identifiée.

Annexes- Détail des tableaux et graphiques

Annexe 1 – Liste des Tableaux

Tableau 1 : ratio de Couverture SCR et MCR en 2022

Tableau 3 : Primes acquises brutes par zone géographique 31/12/2022

Tableau 4 : Résultat technique 2022

Tableau 5 : Résultat technique 2022 par activité

Tableau 6 : Récapitulatifs des placements 31/12/2022

Tableau 7 : PSAP brutes au 31/12/2022

Tableau 8 : PSAP cédées au 31/12/2022

Tableau 9 : PPNA brutes au 31/12/2022

Tableau 10 : PPNA cédées au 31/12/2022

Tableau 11 : Structure des fonds propres au 31/12/2022

Tableau 12 : Détail du SCR 2022 scindé par module de risque

Annexe 2 – Liste des Graphiques

Graphique 1 : Décomposition du SCR global au 31/12/2022

Graphique 2 : Organigramme de supervision de la succursale 2022

Graphique 3 : Organigramme de la succursale en 2022

Graphique 4 : Décomposition du SCR Souscription non-vie au 31/12/2022

Graphique 5 : Décomposition du SCR Marché au 31/12/2022

Graphique 6 : Décomposition du SCR Contrepartie au 31/12/2022